



Communiqué conjoint

IQALUIT, Nunavut et YELLOWKNIFE, Territoires du Nord-Ouest

(**le 1**^{er} **septembre 2009**) – Les présidents James Arreak et Paul Delorey ont annoncé aujourd'hui que les législatures du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest ont présenté des commentaires conjoints au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Le 6 juillet 2009, le CRTC a émis un avis d'audience afin de « considérer une approche par groupe de propriété à l'égard de l'attribution de licences à des services de télévision traditionnelle et facultatifs et sur certaines questions relatives à la télévision traditionnelle. » Le CRTC a alors indiqué qu'il « s'attend à ce que les parties intéressées participent à la présente instance pour collaborer à la résolution des questions de politique soulevées et, plus précisément, pour déterminer comment les radiodiffuseurs peuvent prendre des engagements concrets et quantifiables concernant la production, la programmation et la diffusion du contenu local. »

Le document présenté par les législatures des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut recommande que la définition de programmation locale soit clarifiée afin d'inclure les débats des Assemblées législatives des deux territoires à titre de service à distribution obligatoire sur le câble et par satellite.

Il est possible de consulter le document conjoint présenté au CRTC sur le site Web : http://support.crtc.gc.ca/applicant/applicant.aspx?pn ph no=2009-411&lang=E.

- « Nos législatures appuient entièrement la décision d'accorder un statut de distribution obligatoire à leurs signaux de diffusion, » a indiqué le président Delorey. « Les résidents du Nord de Tuktoyaktuk à Qikiqtarjuaq auraient ainsi la possibilité d'être en lien avec leurs institutions de gouvernance et d'y participer pleinement. »
- « La diffusion d'une programmation locale produite par les législatures du Nord démocratiquement élues peut constituer un outil important afin d'affirmer la souveraineté du Canada dans l'Arctique, » a souligné le président Arreak.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

John Quirke, greffier de l'Assemblée législative du Nunavut (867) 975-5000

Tim Mercer, greffier de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest (867) 669-2228